


CABINET

Arrêté n° 10 149 /MDN/CAB

Portant nomination du chef du centre de coordination
de sauvetage de Brazzaville. 

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE,

VISAS :

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;

Vu la loi n° 17 - 2023 du 27 mai 2023 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 10 - 2021 du 27 janvier 2021 portant statut général des militaires et des gendarmes ;



Vu le décret n° 2001 - 198 du 11 avril 2001 portant attributions et organisation du ministère de la défense nationale ;

Vu le décret n° 2009 - 398 du 13 octobre 2009 relatif aux attributions du ministre à la Présidence, chargé de la défense nationale ;

Vu le décret n° 2014-89 du 21 mars 2014 portant organisation des services de recherches et de sauvetage des aéronefs, navires et bateaux civils en détresse ;

Vu le décret n° 2021 - 300 du 12 mai 2021 portant nomination du premier ministre, chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2022 - 1850 du 24 septembre 2022 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 11484 du 19 juin 2019 portant organisation et fonctionnement du centre de coordination de sauvetage de Brazzaville.  


DGRH/MDN


DGAF/MDN

Arrête :

Article premier : Le commandant **TCHICAYA Laurice Brel Juthol** est nommé chef du centre de coordination de sauvetage de Brazzaville.

Article 2 : L'intéressé percevra à ce titre les indemnités prévues par les textes en vigueur.

Article 3 : Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions par l'intéressé, sera enregistré et publié au Journal officiel de la République du Congo.

Fait à Brazzaville, le 10 août 2023



Charles Richard MONDJO.-